



Concept de protection « Covid-19 »

pour les championnats Suisse d'obédience du 11 & 12 septembre 2021

1. HYGIÈNE DES MAINS

Mesures
<ul style="list-style-type: none">• Pour la désinfection des mains, des distributeurs de désinfectant seront placés dans des endroits appropriés sur tout le site.
<ul style="list-style-type: none">• Toutes les personnes se nettoient régulièrement les mains.
<ul style="list-style-type: none">• Les salutations se font sans poignée de main.
<ul style="list-style-type: none">• Les participants ne touchent pas un chien étranger.
<ul style="list-style-type: none">• Après chaque contact avec d'autres personnes et/ou chiens, la personne se lave les mains.

2A. GARDER LA DISTANCE

Mesures
<ul style="list-style-type: none">• Le responsable organise la manifestation afin que la distance de 1.5m puisse être respectée. Il y n'aura pas de briefing, selon les directives de la CTAMO
<ul style="list-style-type: none">• Les concurrents ne sont pas autorisés à toucher les obstacles, sauf les rapports que le chien leur donne.
<ul style="list-style-type: none">• Toutes les personnes présentes doivent maintenir une distance de 1.5m sur l'ensemble du site.

2B. Travail lorsque la distance doit être de moins de 1,5 mètres

Mesures
<ul style="list-style-type: none">• En cas de problème, le juge ou la personne responsable du concours est autorisé à descendre en dessous de 1.5 m pendant une courte période.

3. NETTOYAGE

Mesures
<ul style="list-style-type: none">• Les toilettes, y compris les robinets d'eau correspondants, les distributeurs de savon, les distributeurs de serviettes, etc. sont nettoyés et désinfectés régulièrement.
<ul style="list-style-type: none">• Des toilettes supplémentaires sont à disposition au camping juste à côté.
<ul style="list-style-type: none">• Des lingettes seront à la disposition des participants à l'entrée des toilettes. Nous encourageons chaque participant à se servir d'une lingette et de désinfecter les toilettes lors de son passage.

4. PERSONNES PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

Mesures
<ul style="list-style-type: none">• Chacun est libre de se protéger avec un masque facial et/ou une visière selon ses désirs (approvisionnement par les participants).

5. MALADE DU COVID-19 SUR LA PLACE DE CONCOURS

Mesures

- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à entrer sur le terrain et ne sont pas autorisées à participer à la manifestation.
- Les animaux des ménages COVID ne sont pas autorisés à entrer dans le terrain et ne sont pas autorisés à participer à la manifestation.

6. SITUATIONS PROFESSIONNELLES SPÉCIFIQUES

Mesures

- Les organisateurs, aides, participants peuvent se protéger à l'aide de masques faciaux ou de visières. (Approvisionnement par les participants)
- Chaque participant utilise ses propres objets de rapports, sauf pour l'identification.

7. INFORMATION

Mesures

- Tous les participants recevront à l'avance le concept de protection par courrier électronique.
- Le concept de protection actuel sera également affiché à l'entrée de la zone de la place de concours.

8. GESTION

Mesures

- La répartition des participants/groupes seront divisés à l'avance par la direction de manifestation. La répartition doit être respectée.
- A l'entrée se tiendra un bureau. La direction de la manifestation tient une liste des participants, des accompagnants et des visiteurs avec leur nom, adresse et numéro de téléphone.

9. AUTRES MESURES DE PROTECTION

Mesures (valables à partir du 6 juin 2020)

- Lors des manifestations, le nombre de personnes présentes ne doit pas dépasser 1000 (participants, organisateurs, aides, visiteurs).
- La circulation des personnes sur les lieux doit être contrôlée afin que la distance minimale mutuelle de 1.5m soit garantie à tout moment pour toutes les personnes présentes. Si la distance minimale ne peut être respectée, il est fortement recommandé de porter un masque facial ou une visière. Chacun est responsable de ses propres achats.
- Une cantine indépendante est à disposition, celle-ci est ouverte conformément aux dispositions de l'OFSP.
- La distance de 1.5m doit également être respectée lors du trajet pour se rendre à la manifestation et en revenir.

10. CAMPING

Mesures

- Le camping n'est pas géré par la Cynologie de Tavannes et possède son propre concept de protection. Nous vous remercions de bien vouloir en prendre connaissance dès votre arrivée.
- Néanmoins, les parcs communs entre concurrents ne sont pas autorisés dans le camping excepté si les personnes vivent sous le même toit.

11. CONCLUSION

Ce document a été créé sur la base d'une solution liée au métier : Oui Non

Ce document a été envoyé à tous les organisateurs, aides et participants et a été expliqué.

Ce document ne doit pas être soumis, mais il doit être présenté lors d'une inspection.

Personne responsable : Christiaan van den Berg

Téléphone : 078 / 834 20 06

E-Mail : obedience@cyno-tavannes.ch

Date : 03.09.2021

Signature :

